

AVIS N° 10
DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du 27 février 2009 ce qui suit :

1- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX en y incluant la valeur : POULINA GROUP HOLDING -PGH - dont le nombre de titres admis est de 166 670 000 actions ordinaires.

2- De fixer le pourcentage retenu comme flottant de la valeur PGH à 20% et le facteur de plafonnement à 1.

3- De mettre à jour la composition des Indices sectoriels « 8000- Sociétés Financières » et « 8700 - Services Financiers » en y incluant la valeur PGH.

4- À la suite des opérations effectuées sur le capital de la société SOTUVER et à titre de révision exceptionnelle, le pourcentage retenu comme flottant de la SOTUVER est de 10%.

Les mises à jour ci-dessus prennent effet à partir du jeudi 05 mars 2009.